

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 octobre 2016 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

ABSENCE :

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de l'arrondissement par intérim et Directeur de la culture des sports, des loisirs et du développement social
M. André Brideau, Directeur des travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

10.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA16 16 0330

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 tel que proposé.

PREMIER AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

De retirer le point 20.01 concernant l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la Marionnette (MIAM) au 30-32, St-Just.

Un débat s'engage.

VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT

VOTENT EN FAVEUR: Les conseillères Forget et Gremaud

VOTENT CONTRE: La mairesse Cinq-Mars et la conseillère Potvin

AMENDEMENT REJETÉ.

La conseillère Jacqueline Gremaud demande l'ajout du point « Formation du comité Îlot St-Viateur » sous Affaires nouvelles.

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 20 ET SE TERMINE À 20 H.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
LILIANA BENITEZ	LES CHIENS
NANCY MURDOCK	PROPRIÉTÉ COIN BERNARD ET CHAMPAGNEUR
RENAUD ÉMOND	PROPRIÉTÉ COIN BERNARD ET CHAMPAGNEUR
SYLVIE POTVIN	LA COOPÉRATIVE D'HABITATION <i>AUTREMENT</i>
PIERRE JONCAS	QUESTION SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS
GEORGES LANOUILLE	INSTALLATION DU 1012 AVENUE BERNARD
GINETTE CHARTRÉ	CHARGE FISCALE DES LIEUX DE CULTE

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

CITOYENS	SUJETS
MME CÉLINE FORGET	Devis de mai 2016 du 30-32 St-Just et contribution financière
MME JACQUELINE GREMAUD	Fermeture de la patinoire et période de rodage à l'aréna Communications avec les services centraux sur le Site Outremont

LA SÉANCE EST SUSPENDUE À 20 H 11. LA SÉANCE REPREND À 20 H 13.

CA16 16 0331

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA16 16 0332

DÉPÔT DES DEUX CERTIFICATS DE LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - RÉSULTATS DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU 8 SEPTEMBRE 2016 - RÈGLEMENTS AO-320-A (AVENUE LAURIER) ET AO-320-B (AVENUE BERNARD)

DÉPÔT du certificat des résultats à la suite du registre tenu le 8 septembre 2016 et visant le règlement AO-320-A intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification de la grille des usages et des normes de la zone C-1 » (avenue Laurier);

DÉPÔT du certificat des résultats à la suite du registre tenu le 8 septembre 2016 et visant le règlement AO-320-B intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification de la grille des usages et des normes de la zone C-2 » (avenue Bernard).

10.06 1166695024

10.07 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

AUCUN DÉPÔT

CA16 16 0333

APPUYER LES RECOMMANDATIONS DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC (OAQ) AUPRÈS DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES AFIN D'ADOPTER UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPUYER les recommandations de l'Ordre des architectes du Québec présentées dans son mémoire déposé en mai 2016 dans le cadre des consultations publiques menées par le Ministère de la Culture et des Communications sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec;

DE DEMANDER au gouvernement provincial d'adopter une politique nationale de l'architecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1164701029

CA16 16 0334

ACCORDER UN CONTRAT À AFCOR CONSTRUCTION INC. POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON INTERNATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTES (MIAM) DANS LE BÂTIMENT DU 30-32 ST-JUST - PHASE 1 AU MONTANT DE 198 842,63 \$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP05/09-16 (5 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU PROJET DE LEGS DU 375^E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'AUTORISER une dépense de 198 842,63 \$ (incluant les taxes et les contingences) pour les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just – Phase 1;

D'OCTROYER à la firme Afcor Construction inc. un contrat à cette fin, soit pour un montant maximal de 198 842,63 \$ (incluant les taxes et les contingences) conformément aux documents de l'appel d'offres public TP05/09;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: La mairesse Marie Cinq-Mars et la conseillère Marie Potvin

VOTENT CONTRE: Les conseillères Céline Forget et Jacqueline Gremaud

ADOPTÉ (article 20.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. chapitre C-11.4) : « *Lorsqu'une égalité des voix résulte d'un vote pris au conseil d'un arrondissement, la voix du maire de l'arrondissement qui participe à cette égalité devient prépondérante.* »)

20.01 1162504060

CA16 16 0335

ADDENDA - OCTROYER UN CONTRAT DE 15 843,56 \$ (INCLUANT LES TAXES) À LA FIRME GLOBATECH LOGIC-CONTRÔLE INC POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE DEUX GUÉRITES DE SÉCURITÉ AUTOMATISÉES À L'ENTRÉE DE LA COUR DES TRAVAUX PUBLICS - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MODIFIER la résolution CA16 16 0224 afin de corriger le nom de la firme Globatech logic-contrôle inc. par Logic-contrôle inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1165078031

CA16 16 0336

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 10 492 \$ À L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE AFIN DE RÉALISER LE PROJET POPOTE-FAMILLE, POUR LA PÉRIODE D'OCTOBRE 2016 À MARS 2017, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE - MESS 2013-2017) - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CE SOUTIEN FINANCIER ET AUTORISER LA MAIRESSE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LEDIT PROTOCOLE - BUDGET PROVENANT DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier de 10 492 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période d'octobre 2016 à mars 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2013-2017);

D'APPROUVER le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1162504053

CA16 16 0337

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 6 308 \$ À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT AFIN DE RÉALISER LE PROJET VISANT L'EMBAUCHE D'UN TRAVAILLEUR DE RUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION DU MILIEU 12-30 ANS DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ANNÉE 2016-2017 - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CE SOUTIEN FINANCIER ET AUTORISER LA MAIRESSE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LEDIT PROTOCOLE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ACCORDER un soutien financier de 6 308 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont afin de réaliser le projet visant l'embauche d'un travailleur de rue dans le cadre du Programme d'intervention du milieu 12-30 ans de la Ville de Montréal pour l'année 2016-2017;

D'APPROUVER le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1162504058

CA16 16 0338

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2016

DÉPÔT des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 août 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 juin 2016.

30.01 1167011013

CA16 16 0339

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2016

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 août 2016.

30.02 1167011014

CA16 16 0340

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2016

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'août 2016.

30.03 1166695022

CA16 16 0341

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 5 000 \$ COMPRENANT LES TAXES AU CONTRAT DE « LES SIGNALISATIONS R.C. INC. » AYANT POUR OBJET LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MONTANT TOTAL DE 66 000 \$ COMPRENANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC POUR LA SAISON 2016 À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRÉVU POUR CETTE ACTIVITÉ - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 5 000 \$ comprenant les taxes au contrat de base de « Les Signalisations R.C. inc. » ayant pour objet le marquage de la chaussée dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 66 000 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2016;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1165069019

CA16 16 0342

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 9 950 \$ AVANT TAXES À MÊME LA RÉSERVE POUR TRAVAUX IMPRÉVUS INCLUSE AU CONTRAT OCTROYÉ À LA FIRME « 9114-5839 QUÉBEC INC. / BORDURE ET TROTTOIR RSF INC. » POUR LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU PTI ET DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'AUTORISER une dépense de 9 950 \$ avant taxes à même la réserve pour travaux imprévus incluse au contrat octroyé à la firme « 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc. » pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1165078038

CA16 16 0343

ADDENDA - AUTORISER LES PAIEMENTS À DIVERS FOURNISSEURS SUITE À L'AUTORISATION DE DÉPENSES DE 31 087,01 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES JARDINS COMMUNAUTAIRES TEMPORAIRES - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE MODIFIER la résolution CA16 16 0301 afin d'ajouter les noms des entrepreneurs visés et la dépense prévue pour chacun dans le cadre des travaux d'aménagement des jardins communautaires temporaires, le tout tel qu'indiqué à la pièce jointe au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1165078032

CA16 16 0344

OCTROYER LA SOMME DE 5 000 \$, TAXES INCLUSES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS FOURNIS PAR ARIANE ÉMOND, ÉCRIVAINNE D'OUTREMONT, POUR L'ANIMATION DU PROJET « LECTURE EN RÉSIDENCE DÉDIÉE AUX AÎNÉS D'OUTREMONT », RÉALISÉ EN COLLABORATION AVEC LA BIBLIOTHÈQUE ROBERT-BOURASSA D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER la somme de 5 000 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour les services professionnels fournis par Ariane Émond, écrivaine d'Outremont, pour l'animation du projet « Lecture en résidence dédiée aux aînés d'Outremont », réalisé en collaboration avec la bibliothèque Robert-Bourassa d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA16 16 0345

FIXER UNE DATE POUR LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM DANS LE DOSSIER DU RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-2 (AO-320-B) / DÉTERMINER LA QUESTION RÉFÉRENDAIRE / APPROUVER LA GRILLE DES TARIFS DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL AUX FINS DE LA TENUE DE CE RÉFÉRENDUM / AFFECTER UN MONTANT DE 64 726 \$ À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (40 000 \$) ET LE SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT (24 726 \$) POUR L'ORGANISATION DE CE RÉFÉRENDUM

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE TENIR un scrutin référendaire dans le dossier du règlement AO-320-B;

DE FIXER au dimanche 20 novembre 2016 la date du scrutin référendaire, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

DE PRENDRE ACTE de la question référendaire telle qu'indiquée au sommaire décisionnel;

DE TENIR un vote par anticipation le dimanche 13 novembre 2016, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

D'APPROUVER la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral, telle que jointe au sommaire décisionnel;

D'APPROUVER le budget pour ce scrutin référendaire d'une dépense approximative de 64 726 \$ avec une affectation partielle de 24 726 \$ provenant du surplus tel qu'indiqué dans le sommaire décisionnel;

DE MANDATER la Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens, et en son absence le directeur d'arrondissement, pour approuver le budget d'opération.

Le Secrétaire d'arrondissement fait lecture de la question référendaire :

« Approuvez-vous le Règlement AO-320-B qui a pour objet d'interdire l'usage "culte et religion" dans la zone C-2, qui comprend l'avenue Bernard ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1166695019

CA16 16 0346

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENTU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le règlement **AO-333** intitulé : Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1164701027

CA16 16 0347

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE D'UNE PARADE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LAJOIE À L'OCCASION DE LA FÊTE DE L'HALLOWEEN, LE 31 OCTOBRE 2016, ENTRE 10 H 15 ET 11 H 30, SUR LES TROTTOIRS DES AVENUES CHAMPAGNEUR, LAJOIE, STUART, BERNARD ET OUTREMONT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'une parade des élèves de l'école Lajoie à l'occasion de la fête de l'Halloween le lundi, 31 octobre 2016, entre 10 h 15 et 11 h 30, sur les trottoirs des avenues Champagneur, Lajoie, Stuart, Bernard et Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1162504055

CA16 16 0348

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « LA PARADE DES CITROUILLES », QUI AURA LIEU LE 1^{ER} NOVEMBRE 2016, DE 16 H À 21 H AU PARC PRATT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue de l'événement « La parade des citrouilles » qui aura lieu le mardi, 1^{er} novembre 2016, de 16 h à 21 h au parc Pratt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1162504056

CA16 16 0349

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SUR LE TROTTOIR DE L'AVENUE CHAMPAGNEUR DEVANT LE THÉÂTRE, POUR LA TENUE DE LA SOIRÉE BÉNÉFICE DE LA CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT QUI AURA LIEU DU 26 OCTOBRE 2016 À 9 H AU 27 OCTOBRE 2016 À 10 H

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public sur le trottoir de l'avenue Champagneur devant le théâtre, pour la tenue de la Soirée bénéfice de la Corporation du Théâtre Outremont qui aura lieu du 26 octobre 2016 à 9 h au 27 octobre 2016 à 10 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1162504057

CA16 16 0350

AUTORISER L'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC PAR BELL DANS LA RUELLE SITUÉE AU NORD DE L'AVENUE BERNARD ENTRE LES AVENUES WISEMAN ET OUTREMONT ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT AO-48 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER l'occupation permanente du domaine public par BELL dans la ruelle située au nord de l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Outremont et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1165078037

CA16 16 0351

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 437-439, AVENUE CHAMPAGNEUR

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 7 septembre 2016, de ne pas approuver cette demande de demande de PIIA concernant cet immeuble;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1167270005;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE NE PAS APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 437-439, avenue Champagneur pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel :

- Considérant que les travaux de remplacement des ouvertures se sont faits sans permis dans le passé, il est recommandé que l'ensemble des ouvertures soit à guillotines, subdivision 50/50, de couleur blanche, tel qu'à l'origine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1167270005

CA16 16 0352

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5719, AVENUE DUROCHER

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 7 septembre 2016, de ne pas approuver la demande de PIIA concernant cet immeuble;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1167270004;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE NE PAS APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 5719, avenue Durocher pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel :

- Les travaux de remplacement des fenêtres de sous-sol de couleur noire ont été faits sans permis;
- La couleur noire ne s'harmonise pas avec le cadre bâti existant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1167270004

CA16 16 0353

ADDENDA - RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR LE 180-220, AVENUE VINCENT-D'INDY

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à sa séance du 18 mai 2016 d'accorder cette demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le Conseil d'arrondissement a approuvé le PIIA pour le 180-220, avenue Vincent-d'Indy le 6 juin 2016;

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications a exigé des modifications au projet approuvé par PIIA le 6 juin 2016 et a donné son autorisation le 15 septembre 2016;

ATTENDU QUE la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a reçu le 21 septembre 2016 des plans corrigés répondant aux exigences du Ministère de la Culture et des Communications.

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les modifications au PIIA adopté le 6 juin 2016 relativement au 180-220, avenue Vincent-d'Indy, laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1164701011

CA16 16 0354

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX : 240, AVENUE OUTREMONT; 1332, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 1014, AVENUE LAURIER

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 7 septembre 2016, d'accorder ces demandes de PIIA;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1167270003;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-dessous et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont :

- 240, avenue Outremont;
- 1332, boulevard du Mont-Royal;
- 1014, avenue Laurier

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1167270003

CA16 16 0355

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, ENTÉRINER LA PERMANENCE D'UN NOUVEL INSPECTEUR DU CADRE BÂTI AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ENTÉRINER la promotion permanente de monsieur Samuel St-Onge Thibault au poste d'inspecteur du cadre bâti, et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1163711023

CA16 16 0356

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER L'EMBAUCHE PERMANENTE ET ENTÉRINER LA TITULARISATION D'UN NOUVEL ÉLECTRICIEN AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS D'OUTREMONT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER l'embauche permanente et entériner la titularisation de monsieur Robert Bouvier au poste d'électricien au sein de la Direction des travaux publics et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1163711024

CA16 16 0357

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « MAISON HANTÉE », ORGANISÉ PAR LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT, LE 31 OCTOBRE 2016, ENTRE 17 H ET 21 H

D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Maison hantée », organisé par la Maison des jeunes d'Outremont, le 31 octobre 2016 entre 17 h et 21 h.

60.01 1162504054

CA16 16 0358

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES 14 JUIN ET 16 AOÛT 2016

DÉPÔT des comptes-rendus du Comité sur la circulation et le stationnement des 14 juin et 16 août 2016.

61.01

AFFAIRES NOUVELLES

CA16 16 0359

FORMATION D'UN COMITÉ « ÎLOT ST-VIATEUR »

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE MANDATER la division de la culture de la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de former un comité d'idéation qui se penchera sur le développement de la future place publique de l'îlot St-Viateur;

DE RETENIR les services d'un consultant sur le PTI 2016 (25 000 \$) dont le mandat sera :

- participer à des sessions de travail avec le comité;
- procéder à la collecte de données;
- fournir les croquis d'aménagement et intrants nécessaires à la réalisation des plans et devis qui sera supervisée par la Direction des travaux publics.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 42.

70.02

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2016.